

Inscriptions 2026-2027

Sambre et Meuse Athlétique Club

- ▶ 2 entités
 - ▶ Ecole d'athlétisme (de 7 à 12 ans)
 - ▶ Teams (à partir de 13 ans)
- ▶ 2 sites d'entraînement
 - ▶ Stade de Jambes (Centre Adepts)
 - ▶ Hall indoor de Malonne
- ▶ 2 saisons
 - ▶ Saison d'hiver (du 16 septembre 2026 au 16 mars 2027)
 - ▶ Saison d'été (du 17 mars au 30 septembre 2027)

Ecole d'athlétisme (de 7 à 12 ans)

- ▶ Tu es né(e) en 2018 ou en 2019, tu es **benjamin(e)**.
- ▶ Tu as la possibilité de **2 entraînements par semaine** (jeux et découvertes de l'athlétisme) :
 - ❖ Saison d'hiver (Hall indoor de Malonne)
Mercredi (de 15h à 16h30) et samedi (de 9h30 à 11h)
 - ❖ Saison d'été (Stade de Jambes)
Mercredi (de 15h à 16h30) et samedi (de 9h30 à 11h)

- 
- 
- ▶ Tu es né(e) en 2017, tu es **pupille 1**.

 - ▶ Tu as la possibilité de **2 entraînements par semaine** (jeux et découvertes de l'athlétisme) :
 - ❖ Saison d'hiver (Hall indoor de Malonne)
Mercredi (de 15h à 16h30) et samedi (de 9h30 à 11h)
 - ❖ Saison d'été (Stade de Jambes)
Mercredi (de 15h à 16h30) et samedi (de 9h30 à 11h)

- 
- 
- ▶ Tu es né(e) en 2016, tu es **pupille 2**.

 - ▶ Tu as la possibilité de **2 entraînements par semaine** (multi-techniques) :
 - ❖ Saison d'hiver (Hall indoor de Malonne)
Mercredi (de 16h30 à 18h) et samedi (de 11h à 12h30)
 - ❖ Saison d'été (Stade de Jambes)
Mercredi (de 16h30 à 18h) et samedi (de 11h à 12h30)

- 
- 
- ▶ Tu es né(e) en 2014 ou en 2015, tu es **minime**.
 - ▶ Tu as le choix entre 3 options :
 - ❖ soit 2 entraînements « **multi-techniques** » par semaine.
 - Saison d'hiver (Hall indoor de Malonne)
Mercredi (de 16h30 à 18h) et samedi (de 11h à 12h30)
 - Saison d'été (Stade de Jambes)
Mercredi (de 16h30 à 18h) et samedi (de 11h à 12h30)
 - ❖ soit, uniquement pendant la saison d'hiver, 1 **entraînement de cross** par semaine et 1 entraînement « **multi-techniques** » par semaine.
 - Saison d'hiver
Mercredi (de 16h30 à 18h, à Jambes) et **samedi (de 11h à 12h30, à Malonne)**
 - Saison d'été (Stade de Jambes)
Mercredi (de 16h30 à 18h) et samedi (de 11h à 12h30)

❖ soit 2 entraînements **demi-fond** (endurance) par semaine.

- Saison d'hiver + saison d'été (Stade de jambes)

Mercredi, 16h30 à 18h

Samedi, 10h à 11h30

Horaires d'entrainement

► Du 16 septembre 2026 au 16 mars 2027

Stade de Jambes (Centre Adeps) – Rue d'Enhaive, 46, 5100 Jambes

Salle de Malonne - Route de Navinne - 5020 Malonne

Mercredi

Vendredi

Samedi

Benjamins (2018 - 2019)

Jeux et découvertes **

15h - 16h30

9h30 - 11h

Pupilles 1 (2017)

Multi-techniques **

15h - 16h30

9h30 - 11h

Pupilles 2 (2016)

Multi-techniques **

16h30 - 18h

11h - 12h30

Minimes (2014 - 2015)

Multi-techniques **

16h30 - 18h

11h - 12h30

Demi-fond

16h30 - 18h

10h - 11h30

** Retour à Malonne le 7/10/2026 pour ces groupes.

Horaires d'entrainement

► Du 17 mars au 30 septembre 2027

Stade de Jambes (Centre Adeps) – Rue d'Enhaive, 46, 5100 Jambes

	Mercredi	Vendredi	Samedi
Benjamins (2018 - 2019)			
Jeux et découvertes	15h - 16h30		9h30 - 11h
Pupilles 1 (2017)			
Multi-techniques	15h - 16h30		9h30 - 11h
Pupilles 2 (2016)			
Multi-techniques	16h30 - 18h		11h - 12h30
Minimes (2014 - 2015)			
Multi-techniques	16h30 - 18h		11h - 12h30
Demi-fond	16h30 - 18h		10h - 11h30

Cotisation

- Le montant de la cotisation annuelle est indiqué dans le tableau suivant.

	NOUVEAUX AFFILIES	ANCIENS AFFILIES
De 7 ans à 12 ans	240 €	225 €
<u>Réductions :</u> Pour le 2 ^{ème} membre de la famille Pour le 3 ^{ème} membre et plus de la famille	<u>Réductions :</u> - 25 € - 50 €	<u>Réductions :</u> - 25 € - 50 €

- La cotisation comprend :
- 1. La licence à la Ligue Belge Francophone d'Athlétisme + le dossard.
 - 2. L'assurance accident.
 - 3. L'encadrement et la formation.
 - 4. L'accès aux infrastructures d'entraînement, uniquement aux heures du club.
 - 5. Le tee-shirt aux couleurs du club

► **Modalités de paiement :**

Les cotisations doivent être payées par virement sur le compte bancaire du SMAC.

Numéro du compte : BE94 0012 4426 8914

Communication : nom et prénom de l'athlète, année de naissance de l'athlète.

- EN AUCUNS CAS, la cotisation ne sera remboursée !
- **La cotisation doit être payée pour le 11 octobre au plus tard. En cas de retard, la cotisation sera augmentée de 40 €.**
- Les paiements en espèces et les chèques-sport ne sont pas acceptés.

S'inscrire

Anciens et nouveaux affiliés

- ▶ S'inscrire en ligne sur : <http://www.smac-namur.be/sinscrire>
- ▶ Procéder le plus rapidement possible au paiement de la cotisation.
- ▶ Le club procèdera alors à votre demande d'affiliation et d'adhésion auprès de la LBFA.
- ▶ **Vous recevrez alors un mail de la LBFA** (système informatique TWIZZIT) **auquel il vous faudra impérativement répondre** afin de confirmer votre demande d'adhésion au club.
Dans ce mail, il vous sera notamment demandé **d'attester sur l'honneur votre aptitude médicale** à la pratique de l'athlétisme. **Une signature électronique vous sera demandée.**
- ▶ L'inscription ne sera complète que lorsque les démarches administratives décrites ci-dessus auront été effectuées et lorsque la cotisation aura été versée.